



EUROMEDIS GROUPE

ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT • Tél. : 03 44 73 83 60 • Fax : 03 44 73 57 32

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2022

Neuilly sous Clermont, le 18 juillet 2022.

Conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat par Euromedis Groupe (la « Société ») autorisé par l'Assemblée Générale Mixte (« AGM ») du 17 juin 2022.

I. DATE DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME.

Le 17 juin 2022.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'annuler des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- De remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- De favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.



EUROMEDIS GROUPE

ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT • Tél. : 03 44 73 83 60 • Fax : 03 44 73 57 32

III. MODALITES DU PROGRAMME DE RACHAT

Les titres visés par le programme de rachat sont des actions EUROMEDIS GROUPE cotées sur le marché Euronext Growth - Code ISIN FR0000075343 - ALEMG.

La Société entend confier cette mission à un prestataire de services financiers intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un mandat.

La résolution approuvée par l'AGM prévoit qu'EUROMEDIS GROUPE a la faculté d'acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital social à la date de décision de rachats, soit à titre indicatif au 21 avril 2022, 301.048 actions.

IV. Montant et nombre d'actions maximal à acquérir

Sur la base du capital actuel, la Société pourrait acquérir dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'AGM, un nombre théorique maximal de 301.048 actions. Le prix unitaire d'achat maximum fixé par l'AGM du 17 juin 2022 est de 20,00 €, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 6.020.960 euros.

A cette date, la Société détient 31.951 actions, représentant au total 1,06% de son capital social. Compte tenu du nombre de titres déjà auto-détenus par la Société, elle est donc susceptible d'acquérir 269.097 actions pour un montant maximum de rachat de $((301.048 - 31.951) \times 20\text{€})$ 5.381.940 euros.

V. Durée du programme de rachat

Dix-huit (18) mois à compter de l'AGE du 17 juin 2022, soit jusqu'au 15 décembre 2023.